Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 056-215600834-20260625-D202606016-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT

Séance Publique du 25 juin 2026

Objet de la délibération
ÉTAT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX EN 2025

Le vingt-cinq juin deux mille vingt-six à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le dix-neuf juin deux mille vingt-six, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles BRUNET, Maire

Etaient présents :
Jean-Charles BRUNET , Xavier POUREAU , Chloé LE THOER , Matthieu LE GOFF , Jacques VAUDRON , Daniel DROUET , Valérie RABASTE , Guénaëlle LE HIN , Jean-Pierre YBERT , Jean-Yves JACQ , Patrick ELIOT , Laurence HERMANN , Pierre-Yves LETELLIER , Marie-Cécile PELLEGRINI , Stéphanie BROUTEELE , Arnaud THOMAZO , Aude SPINDLER , Delphine GARDYE , Paul-Edouard DE SALINS , Maxime MORVAN , Marie-Paola BERTRAND-HILLION , Clémence PIERRON , Léa THOMAZO , Catherine LE CARRER , Pierre-Yves LE BOUDEC , Julien JAMBET , Laure LE MARÉCHAL , Pascal LE LIBOUX , Serge TANGUY , Valérie MAHÉ , Nadia SOUFFOY .

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Sophie LEROUX pouvoir à Clémence PIERRON, Tiphaine SIRET pouvoir à Laure LE MARÉCHAL .

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Delphine GARDYE désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Service Commande Publique Assurances Contentieux **N° 2026.06.016**

Rapporteur : Jacques VAUDRON

NOTE DE SYNTHÈSE

Conformément à l'article L1413-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), la Commune d'Hennebont, composée de plus de 10 000 habitants, a mis en place une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), instance de consultation concernant l'ensemble des services publics relevant de sa compétence, confiés notamment à un tiers par convention de délégation de service public.

La CCSPL a particulièrement pour missions d'examiner le rapport établi par le gestionnaire d'une Délégation de Service Public (DSP) concernant son activité et de formuler un avis sur tout projet de DSP, avant que le Conseil Municipal se prononce sur l'approbation de son lancement.

En application de l'article L1413-1 du CGCT, il est présenté au Conseil municipal, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente. Cet état est présenté dans le rapport joint à la présente délibération.

Présentation du rapport annuel 2024 relatif à l'exécution de la concession de service public pour la gestion d'une structure de multi-accueil collectif pour des enfants âgés de 10 semaines à 4 ans par le concessionnaire People and Baby

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 056-215600834-20260625-D202606016-DE

En application de l'article L1413-1 du CGCT, la CCSPL est invitée à examiner le rapport d'activité annuel 2024 relatif à l'exécution de la concession de service public pour la gestion d'une structure de multi-accueil collectif pour des enfants âgés de 10 semaines à 4 ans par le concessionnaire People and Baby.

Pour précision, le Conseil municipal, dans sa séance du 25 avril 2024, a attribué la nouvelle délégation de service public d'une durée de 5 ans à compter du 3 aout 2024 à LA MAISON BLEUE. Cette présentation porte donc uniquement sur l'activité de People and Baby de janvier 2024 à l'été 2024.

Il a été présenté par PEOPLE & BABY :

- Sa structure.
- Son projet pédagogique : mise en place de l'axe nature, zen, communication, beau, ouverture sur le monde, autonomie (self-service : les enfants prennent un plateau seul à partir de 2 ans) etc. Le délégataire a été interrogé sur le recours à du personnel externe/interne sur les activités, notamment yoga et breton. Il a été rappelé que la restauration était organisée en liaison froide et réchauffage sur place.
- Son activité : taux d'occupation, type de contrat, …
- Sa communication avec les parents et partenaires locaux : visite des modulaires. Rencontres avec les parents. Présentation des partenariats avec le tissu local (sorties marché, parc, EHPAD, …).
- Les ressources humaines déployées : 21.18 ETP. 15 stagiaires. Absentéisme : 6.22%. Formations : Séminaire manager. 1 formatrice. Recours à un organisme certifié QUALIOPI. Formations en visio. 17 professionnels formés / 4 réunions pédagogiques.
- Les éléments financiers du contrat : résultats déficitaires, absorbés par l'entreprise selon l'intervenante.

La CCSPL a pris acte du rapport transmis et présenté.

Présentation du rapport annuel 2024 relatif à l'exécution de la concession de service public pour la gestion d'une structure de multi-accueil collectif pour des enfants âgés de 10 semaines à 4 ans par le concessionnaire La Maison Bleue

En application de l'article L1413-1 du CGCT, la CCSPL est invitée à examiner le rapport d'activité annuel 2024 relatif à l'exécution de la concession de service public pour la gestion d'une structure de multi-accueil collectif pour des enfants âgés de 10 semaines à 4 ans par le concessionnaire La Maison Bleue.

Pour précision, le Conseil municipal, dans sa séance du 25 avril 2024, a attribué la nouvelle délégation de service public d'une durée de 5 ans à compter du 3 aout 2024 à LA MAISON BLEUE. Cette présentation porte donc uniquement sur l'activité de La Maison Bleue de l'été 2024 à décembre 2024.

Il a été présenté par LA MAISON BLEUE :

- Sa structure et les interlocuteurs de la ville
- Son activité : taux de présence, répartition des contrats, rapport des incidents 2024, taux d'encadrement indiqué mieux disant par rapport à la loi : 5 à 6 ETP supérieurs par rapport à un postage classique.
- Les éléments financiers du contrat.
- Son projet pédagogique, les axes pédagogiques.
- Présentation des partenariats.
- Présentation du volet équipe : formations internes et présentielles à Boulogne. Données RH.
- Présentation du volet familles, communication avec les familles.

Les membres de la CCSPL ont interrogé le délégataire sur différents sujets :

- Conseil de crèche : Quelle est sa composition et ses compétences ? Une faible participation est avancée par le délégataire à qui il est proposé comme axe d'amélioration, l'institutionnalisation de ce conseil.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 056-215600834-20260625-D202606016-DE

- Restauration : Quelle est son organisation ? Prestataire : ANSAMBLE. Liaison froide et réchauffage sur site.
- Est-ce qu'il y a un responsable d'un groupe d'enfants ?
- Ou en est la démarche sur la langue et culture bretonne ?
- Comment est fait vivre le dialogue social ? Le délégataire évoque une fierté sur les avancées pédagogiques. Grosses problématiques, notamment sur les paies. Prévoyance en cours (unique au niveau national).

Présentation du rapport annuel 2024 relatif à l'exécution de la concession de service public du réseau gaz par le concessionnaire GRDF

En application de l'article L1413-1 du CGCT, la CCSPL est invitée à examiner le rapport d'activité annuel 2024 relatif à l'exécution de la concession de service public du réseau gaz par le concessionnaire GRDF.

Il a été présenté par GRDF :

- La structure et le contrat de DSP
- Le volet transition écologique
- Les activités du quotidien : usage des clients, sécurité des réseaux et actions mises en œuvre, service client, incidents.
- Les équipements et réseaux du territoire.
- Les projets sur le territoire : rues Jacques Duclos, Guy Moquet, Du Vicaire, place Foch notamment.

Présentation du rapport annuel 2024 relatif à l'exécution de la concession de service public de gestion du camping municipal

En application de l'article L1413-1 du CGCT, la CCSPL est invitée à examiner le rapport d'activité annuel 2024 relatif à l'exécution de la concession de service public pour la gestion du camping municipal.

La gestion du camping municipal était préalablement en régie.

Ont été abordés au cours de la séance les points suivants :

- Présentation des éléments – bilan financiers : Le chiffre d'affaires de la saison en 2024 était de 97 659-€. Le chiffre d'affaires lié aux hébergements (Emplacement, mobil-homes, …) était de 89 108 €. Les charges de l'entreprise sont de 52 964 €.
- Présentation des services : location vélos, restauration / food truck, épicerie, dépôt de pain, laverie, location barbecue. Objectifs 2025 : 2 mobil homes supplémentaires, mise à disposition d'une table de tennis de table extérieure, mise en place d'un chalet bois « Accueil vélo » avec équipements de réparation, petit déjeuner.
- Présentation des travaux réalisés / à effectuer (planche de rive et chalet d'accueil).
- Présentation des éléments de satisfaction / incidents.

DISPOSITIF DE LA DÉLIBÉRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
Vu l'information donnée Commission « Ressources » en date du 8 juin 2026,
Vu la note de synthèse ci-dessus,

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 056-215600834-20260625-D202606016-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré

➔ **PREND ACTE** de l'état des travaux réalisés par la CCSPL de la Commune d'Hennebont en 2025.

Le conseil prend acte,

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,



Jean-Charles BRUNET

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr